

Le Jour, 1952
22 août 1952

POLITIQUE INTERIEURE

La décision du Conseil des ministres de demander les pleins pouvoirs paraît plutôt téméraire.

Qu'un autre Ministère demande de tels pouvoirs, il y aurait de quoi réfléchir, mais on n'a manifestement pas devant soi l'équipe qu'il faudrait.

La Chambre et l'opinion trouveront sans doute un peu tardif l'exposé qu'on va leur faire, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire. On finit à peu près par où on aurait dû commencer.

Ce qui manquera apparemment ce n'est pas le goût des réformes, c'est la confiance. La Chambre prendra ses responsabilités et les Gouvernement, en posant justement la question de confiance, les siennes. Cela apportera d'une façon ou de l'autre un dénouement honorable.

Il reste que l'opinion dans sa masse se plairait à quelques mesures et gestes individuels pour lesquels les pleins pouvoirs ne sont nullement requis. Il n'est pas sûr que dans cette affaire, ce soient les pouvoirs qui manquent, c'est la volonté qui manque.

On se dit à bon droit que des mesures improvisées sous le signe des décrets-lois, avec l'absence de préparation et de compétence que l'on sait, pourraient être très redoutables. Elles pourraient aller à l'encontre de ce que l'on espère. Le Liban est un pays où il faut remuer la marmite prudemment. Ces mesures pourraient être démagogiques et explosives au lieu d'être sages.

Nous savons et nous disons souvent que c'est ici une question d'hommes beaucoup plus qu'une question de lois. Sans décrets-lois, pensons-nous, la Chambre, sous la menace constitutionnelle de la dissolution, voterait à peu près tout ce qu'on lui demanderait de raisonnable.

Cela ne veut pas dire que les décrets-lois n'aient pas leur raison d'être (ils permettent surtout d'aller vite) comme on l'a vu en France sous plusieurs gouvernements, sous Poincaré par exemple. Mais il faut être Poincaré ou Doumergue pour cela. On ne donne pas le droit de légiférer à son gré à une équipe dont on discute aussi vivement, aussi pertinemment la gestion. Cela tombe sous le sens.

Pour notre part, nous verrions venir avec soulagement, préalablement à toute démarche extraordinaire, quelques mesures d'assainissement moral et matériel que nos lois, comme elles sont, permettent surabondamment. Cinq ou six nominations dans l'Etat et autant de départs parfois obscurs auraient un effet quasi miraculeux.

Ce n'est pas tant l'appareil des lois qu'il faut mettre en mouvement que la démonstration d'un changement de mentalité qu'il faut apporter. La réforme électorale complémentaire et les élections municipales, on les aura quand on voudra, c'est-à-dire quand un gouvernement sérieux les demandera. Pour la Cour des Comptes, ce n'est sûrement pas sa faute si elle ne travaille pas.

En gros, les circonstances son telles qu'elles commandent d'aller par-dessus tous les petits obstacles à l'union nationale la plus large pour donner au Liban ses meilleures chances. Il y a pas mal de temps que cela s'impose, il nous semble.